



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 février 2010 — N° 85

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant la Semaine de la canne blanche.

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant Haïti.

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration concernant le prix reçu par le Bureau de la normalisation du Québec et le Groupe de promotion pour la prévention en santé.

M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant Haïti.

9 février 2010

Mme Roy (Lotbinière) fait une déclaration concernant le lancement de la programmation du 20^e anniversaire de la Maison de la famille de Lotbinière.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire du Service aérien gouvernemental.

Mme Lapointe (Crémazie) fait une déclaration concernant Haïti.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Semaine nationale de la prévention du suicide.

M. Charrette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant Haïti.

Mme James (Nelligan) fait une déclaration concernant le courage et la détermination du peuple haïtien et de la communauté haïtienne du Québec suite au séisme du 12 janvier 2010.

À 13 h 59, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

9 février 2010

Les travaux reprennent à 14 h 08.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Serge Marzil, ancien député de Beauharnois et de Salaberry-Soulanges, en hommage aux victimes du séisme en Haïti, et à la mémoire de M. André Bachand, père de M. Raymond Bachand, ministre des Finances, de M. Charles-Eugène Lemay, père de M. Martin Lemay, député Sainte-Marie-Saint-Jacques, et de Mme Maggy Schneidesch, belle-mère de Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport de la Commission québécoise des libérations conditionnelles au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 200 de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*.

(Dépôt n° 997-20100209)

M. Dutil, ministre du Revenu, au nom de M. Béchar, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission d'accès à l'information, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 998-20100209)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

9 février 2010

Des errata au rapport annuel de gestion 2008-2009 de la Société de développement des entreprises culturelles.

(Dépôt n° 999-20100209)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 6 janvier 2010, que lui a adressée M. Camil Bouchard, député de Vachon, l'informant de sa démission à titre de député de cette circonscription;

(Dépôt n° 1000-20100209)

Une lettre, en date du 27 janvier 2010, que lui a adressée Mme Claire Laforest, l'informant de sa démission comme membre de la Commission de la fonction publique à compter du 6 mars 2010;

(Dépôt n° 1001-20100209)

Une lettre, en date du 13 janvier 2010, que lui a adressée M. Lawrence S. Bergman, président du caucus du gouvernement, l'informant que M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, a réintégré le caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement depuis le 23 décembre 2009;

(Dépôt n° 1002-20100209)

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Maltais (Taschereau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 10 février 2010, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition »;

(Dépôt n° 1003-20100209)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 9 février 2010.

(Dépôt n° 1004-20100209)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

9 février 2010

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 3, 4 décembre 2009 et 11, 12 janvier 2010 a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1005-20100209)

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 13, 14, 20 janvier et 2, 3 février 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*.

(Dépôt n° 1006-20100209)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 2, 3 et 4 février 2010, a procédé à l'audition des agences de la santé et des services sociaux suivantes dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion 2005-2006 à 2008-2009, en application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* :

- Capitale-Nationale; (Dépôt n° 1007-20100209)
- Côte-Nord; (Dépôt n° 1008-20100209)
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; (Dépôt n° 1009-20100209)
- Abitibi-Témiscamingue; (Dépôt n° 1010-20100209)
- Saguenay-Lac-Saint-Jean; (Dépôt n° 1011-20100209)

9 février 2010

- la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2003-2004 à 2008-2009; (Dépôt n° 1012-20100209)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 12, 13, 14 et 20 janvier 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. (Dépôt n° 1013-20100209)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale :

Exprime ses sincères condoléances au peuple haïtien ainsi qu'aux membres de la communauté d'origine haïtienne vivant au Québec et particulièrement aux familles touchées par le puissant séisme du 12 janvier 2010;

Partage sa peine à l'égard des pertes de vies humaines, des blessés et sinistrés;

Souligne le courage remarquable de la population face aux épreuves qu'elle doit surmonter;

9 février 2010

Assure sa solidarité et son soutien au peuple haïtien et à la grande communauté d'origine haïtienne du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Kate McGarrigle;

QU'elle reconnaisse la remarquable contribution de Kate McGarrigle au patrimoine culturel québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 10 et 11 février 2010 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

9 février 2010

- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Ville de Laval
- Ville de Longueuil
- Ville de Montréal
- Table des préfets et élus de la couronne nord de Montréal
- Table des préfets et élus de la couronne sud de Montréal
- Communauté métropolitaine de Québec
- Ville de Québec
- Ville de Lévis
- MRC de la Jacques-Cartier
- MRC de la Côte-de-Beaupré
- MRC de l'Île-d'Orléans
- Ville de Gatineau
- Ville de Mirabel
- Ville de La Tuque
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Union des producteurs agricoles

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 février 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*, déposé le 1^{er} décembre 2009 par le ministre délégué aux Transports, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques à compter du 9 février 2010 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Union des producteurs agricoles
- Association des concessionnaires de véhicules de loisirs du Québec
- Association des résidents du Grand-Wayagamac
- La Force Venue du froid
- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des clubs quads
- Fédération québécoise des municipalités
- Coalition pour la protection du parc linéaire Petit train du Nord
- Association des directeurs de police du Québec
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
- Regroupement des propriétaires riverains du parc linéaire au Lac-Sergent
- Associations touristiques régionales associées du Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Association des centres locaux de développement
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- BRP Produits récréatifs
- Conseil canadien des distributeurs de VHR
- Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Association des motoneigistes
- CRÉ Abitibi-Témiscamingue
- CRÉ Bas-Saint-Laurent
- CRÉ Capitale-Nationale

9 février 2010

- CRÉ Centre-du-Québec
- CRÉ Chaudière-Appalaches
- CRÉ Côte-Nord
- CRÉ Estrie
- CRÉ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- CRÉ Outaouais
- CRÉ Nord-du-Québec ARC
- CRÉ Nord-du-Québec ARK
- CRÉ Laurentides
- CRÉ Lanaudière
- CRÉ Laval
- CRÉ Mauricie
- CRÉ Montérégie Est
- CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
- CRÉ Saguenay–Lac-Saint-Jean

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre délégué aux Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 février 2010

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Moreau, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Jean-Lesage soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement de la députée de Soulanges;

QUE le député de Rivière-du-Loup soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député d'Arthabaska et qu'il soit également nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement de la députée de Hull;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Léger, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Rosemont soit nommée membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*;

9 février 2010

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*titre modifié*).

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 10 février 2010, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Maltais (Taschereau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce le refus du lieutenant-gouverneur du Québec de rendre compte de ses dépenses aux parlementaires élus et qu'elle informe le lieutenant-gouverneur du Québec qu'elle a l'intention de s'opposer à l'adoption de tout crédit lié à sa fonction.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 64, Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 64 est adopté.

9 février 2010

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 64 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

À 16 h 07, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à M. Dupuis, leader du gouvernement, concernant le député de Rivière-du-Loup suite à l'enquête du Commissaire au lobbying;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Hivon (Joliette) à Mme Weil, ministre de la Justice, concernant le procès de Norbourg;
- le troisième, sur une question adressée par M. Curzi (Borduas) à Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le règlement sur le calendrier scolaire.

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 février 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 46, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 février 2010, à 9 h 45.

9 février 2010

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 4 décembre 2009, à 14 h 37, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 41 Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives
- n° 52 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- n° 53 Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles
- n° 60 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives
- n° 63 Loi sur les sociétés par actions
- n° 65 Loi sur Infrastructure Québec
- n° 66 Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports
- n° 69 Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant les écoles de conduite
- n° 70 Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public
- n° 73 Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction
- n° 74 Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier
- n° 75 Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers

9 février 2010

- n° 80 Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbyisme
- n° 199 Loi proclamant la Journée internationale de la non-violence
- n° 203 Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec
- n° 214 Loi modifiant la charte de L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac
- n° 215 Loi concernant la Ville de Sept-Îles
- n° 217 Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home
- n° 218 Loi concernant la Municipalité de Saint-Ambroise

Le Président

YVON VALLIÈRES